

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

ALPHANOV

ALPhANOV

Institut d'Optique d'Aquitaine

Rue François Mitterrand

33400 TALENCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

9 allée Serr - CS 11615 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 550 000 EUROS - R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AU COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CROCC DE BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALPHANOV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les subventions d'exploitation de votre association se sont élevées à 4.213.873 euros et les subventions d'investissement nettes à 1.832.786 euros. Nous nous sommes en particulier attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des subventions. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les comptes de votre association par l'analyse des conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice.

Comme cela est décrit dans la note « en-cours de production » de l'annexe, votre association comptabilise en travaux en cours les dépenses engagées sur des projets en cours non facturés. Le montant des travaux en cours est de 190.229 euros au 31 décembre 2018. Nous avons en particulier vérifié la cohérence des dépenses enregistrées en travaux en cours par concordance avec le suivi des affaires issu de la gestion commerciale.

Votre association a opté pour la comptabilisation des indemnités de fin de carrière en provision tel que décrit dans la note « provisions pour risques et charges » de l'annexe. La provision s'élève à 192.184 euros au 31 décembre 2018. Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de la provision et de la cohérence des hypothèses de calcul retenues.

Les frais de développement relatifs au projet HELIAM sont inscrits à l'actif de votre association pour une valeur brute de 1.314.907 euros et amortis pour 1.021.885 euros. Nous avons vérifié la correcte application de la méthode décrite dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,

Le 16 mai 2019

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Jean -Philippe SEGUIN

Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.

Ce rapport contient 26 pages.

COMPTE DE RÉSULTAT



01071 - ASSOCIATION ALPHANOV

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	5 468 385,58	4 487 808,90	980 576,68	21,85
Production stockée	98 430,00	43 906,00	54 524,00	124,18
Production immobilisée	213 563,00	186 262,66	27 300,34	14,66
Subventions d'exploitation	4 213 872,99	3 901 955,24	311 917,75	7,99
Reprises sur provisions, amorts, transferts de charges	131 133,80	31 950,85	99 182,95	310,42
Cotisations	830,00	830,00		
Autres produits (hors cotisations)	820 524,25	773 926,92	46 597,33	6,02
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 946 739,62	9 426 640,57	1 520 099,0	16,13
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	4 571 027,81	4 013 999,92	557 027,89	13,88
Impôts, taxes et versements assimilés	164 235,29	70 635,20	93 600,09	132,51
Salaires et traitements	3 020 069,30	2 703 552,70	316 516,60	11,71
Charges sociales	1 519 870,04	1 406 724,07	113 145,97	8,04
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 263 507,45	1 257 425,07	6 082,38	0,48
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6 000,00		6 000,00	
Dotations aux provisions	79 200,80		79 200,80	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	100 281,60	113,20	100 168,40	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 724 192,29	9 452 450,16	1 271 742,1	13,45
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	222 547,33	-25 809,59	248 356,92	962,27
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation		49,60	-49,60	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	29 132,61	676,34	28 456,27	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	6 822,79	10 621,22	-3 798,43	-35,76
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	35 955,40	11 347,16	24 608,24	216,87
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 263,56	167,38	7 096,18	
Différences négatives de change	16 305,42	5 149,66	11 155,76	216,63
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	23 568,98	5 317,04	18 251,94	343,27
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	12 386,42	6 030,12	6 356,30	105,41

COMPTE DE RÉSULTAT



01071 - ASSOCIATION ALPHANOV

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	4 690,36		4 690,36	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	50 000,00		50 000,00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	54 690,36		54 690,36	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	10 727,45	4 074,77	6 652,68	163,27
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 323,61		1 323,61	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	12 051,06	4 074,77	7 976,29	195,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	42 639,30	-4 074,77	46 714,07	
Impôts sur les bénéfices	-120 787,00	229 771,00	-350 558,00	-152,57
SOLDE INTERMÉDIAIRE	398 360,05	-253 625,24	651 985,29	257,07
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.	61 311,00		61 311,00	
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		61 311,00	-61 311,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS	11 098 696,38	9 437 987,73	1 660 708,6	17,60
TOTAL DES CHARGES	10 639 025,33	9 752 923,97	886 101,36	9,09
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	459 671,05	-314 936,24	774 607,29	245,96
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	459 671,05	-314 936,24	774 607,29	245,96

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

2 660,32

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

10 727,45

4 044,77

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

42 639,30

-4 074,77

BILAN ACTIF



01071 - ASSOCIATION ALPHANOV

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 314 906,66	1 021 884,96	293 021,70	232 316,68
Concessions, brevets et droits similaires	219 228,00	197 025,86	22 202,14	38 415,73
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	6 249 926,42	4 327 977,87	1 921 948,55	2 364 830,51
Autres immobilisations corporelles	725 185,44	486 478,46	238 706,98	213 630,27
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	5 000,00		5 000,00	
Créances rattachées à des participations	45 000,00		45 000,00	
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	3 096,00		3 096,00	3 096,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	8 562 342,52	6 033 367,15	2 528 975,37	2 852 289,19
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)	190 229,00		190 229,00	91 799,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 111,94		5 111,94	8 587,59
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	1 871 607,06	8 120,00	1 863 487,06	1 548 040,06
Autres	4 666 016,42		4 666 016,42	6 122 287,37
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	539 311,33		539 311,33	17 903,98
Charges constatées d'avance (3)	105 197,00		105 197,00	85 494,12
TOTAL (III)	7 377 472,75	8 120,00	7 369 352,75	7 874 112,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 939 815,27	6 041 487,15	9 898 328,12	10 726 401,31

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF



01071 - ASSOCIATION ALPHANOV

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 131 203,39	2 446 139,63
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	459 671,05	-314 936,24
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	600 000,00	600 000,00
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 832 785,95	1 946 636,15
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	5 023 660,39	4 677 839,54
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	192 184,31	174 294,51
TOTAL (III)	192 184,31	174 294,51
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	493 304,55	231 673,34
Emprunts et dettes financières divers (3)	368 795,00	398 795,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	42 312,04	98 905,00
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	836 513,41	1 705 447,76
Dettes fiscales et sociales	895 806,96	848 256,24
Redevables créditeurs	11 590,20	18 896,40
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	353 406,37	424 878,37
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 680 754,89	2 147 415,15
TOTAL (V)	4 682 483,42	5 874 267,26
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 898 328,12	10 726 401,31

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

374 947,37

4 307 536,05

5 874 267,26

231 505,96